



## Code de vie à la loupe

Dans le but d'assurer un climat sain, sécuritaire et propice aux apprentissages, nous demandons aux élèves de respecter les quelques règles qui suivent.

### **En tout temps, il est interdit d'avoir recours à la violence physique, verbale et à caractère sexuel**

(Batailles, bousculades, menaces, moqueries, insultes, gestes dangereux, vols, impolitesse et langage vulgaire)

#### Respect

En tout temps, nous demandons que les élèves respectent leurs pairs et les adultes de l'école en :

- démontrant de l'ouverture face aux différences individuelles;
- adoptant les comportements attendus;
- évitant les gestes et paroles portant atteinte à l'intégrité des individus;
- arrivant à l'heure afin de préserver le temps dédié aux apprentissages;
- utilisant les ressources numériques de manière éthique et responsable.

#### Tenue vestimentaire

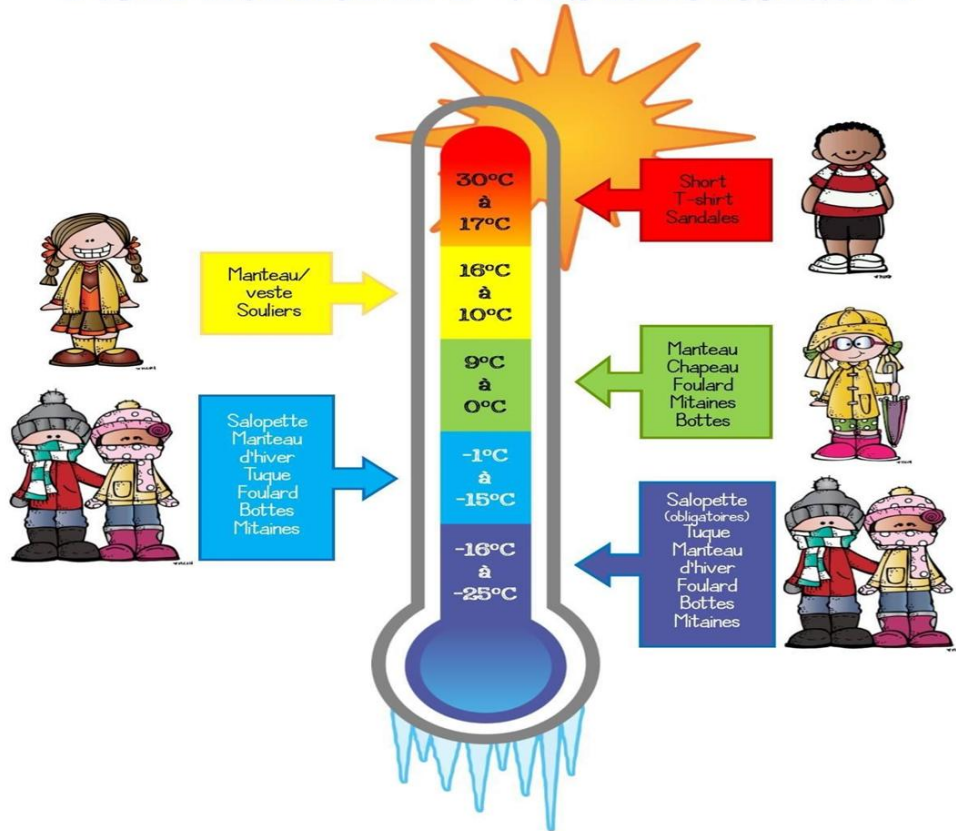
Les élèves doivent porter des vêtements simples, confortables et respectables. Le choix des vêtements à porter à l'école doit se faire en prenant en considération qu'il y a toujours un risque qu'ils soient endommagés par certains types d'activités ou perdus.

Interdits :

- Les t-shirts avec inscription ou logo à connotation violente et/ou vulgaire;
- Les vêtements échancrés ou sans bretelles;
- Les robes, jupes, chandails et shorts trop courts;
- Les bandeaux et les foulards qu'on peut associer à un gang;
- Les chaînes portées à la ceinture pour tenir un porte-monnaie ou tout autre objet;
- Les sandales de plage (gougounes).

Durant la saison froide, lorsqu'il y a de la neige ou de la boue dans la cour, les élèves doivent porter des bottes ou changer de chaussures en entrant dans l'école. Le thermomètre vestimentaire suivant fournit des balises pour prendre des décisions adaptées à la météo :

# Thermomètre vestimentaire



## Tenue vestimentaire en éducation physique

Les élèves doivent avoir une tenue sportive afin d'être à l'aise dans leurs mouvements (un pantalon sport ou un short, un chandail style t-shirt et des espadrilles). Les boucles d'oreilles de type pendentif ainsi que tout autre bijou (montre, bague, collier, etc.) devront être retirés pour les cours d'éducation physique.

## Objets personnels

Il est interdit d'apporter des objets personnels de la maison à moins d'avoir obtenu la permission d'un adulte dont l'enfant est sous sa responsabilité. L'école n'est pas responsable des bris, des pertes ou du vol de tout objet personnel et cela, même lors d'une autorisation particulière. En tout temps, l'équipe-école pourrait confisquer tout objet jugé non pertinent pour les apprentissages. Le téléphone cellulaire, la montre intelligente, la tablette ou autre appareil de type « iPod » sont également interdits à l'école.

## Circulation aux abords de l'école

Pour leur sécurité, les élèves marcheurs doivent obligatoirement :

- Quitter le terrain de l'école dès la fin des classes;
- Circuler sur les trottoirs (ne pas circuler dans les stationnements);
- Traverser la rue Longtin en empruntant le passage piétonnier (brigadier).

## Bicyclette, planche à roulettes et trottinettes non motorisées

Les élèves qui utilisent un de ces moyens de transport doivent respecter les règles suivantes :

- Marcher à côté de sa bicyclette ou de sa trottinette non motorisée ou prendre sa planche dans les mains sur le terrain de l'école et la zone des autobus;
- Ne jamais circuler dans la cour d'école;
- Ne pas circuler dans les stationnements du personnel de l'école;
- Ranger sa bicyclette ou sa trottinette dès l'arrivée, aux endroits prévus à cette fin et utiliser un cadenas;
- Ranger sa planche à roulettes dans son casier.

Comme pour les objets personnels, l'école n'est pas responsable des vols ou bris de bicyclettes, de planches à roulettes ou de trottinettes. L'enfant qui ne respecte pas les règles qui précèdent pourra se voir interdire l'utilisation de sa bicyclette, de sa trottinette ou de sa planche pour se rendre à l'école.

## Patins à roues alignées ou espadrilles à roues

Il est interdit d'entrer dans l'école avec ces moyens de transport.

## Collations

À l'école Jean XXIII, nous encourageons les saines habitudes de vie. Cela fait également partie de notre projet éducatif. Les collations permises en classe se doivent d'être saines, telles que des fruits, des légumes et des produits laitiers. Toutefois, des collations « spéciales » pourraient être permises occasionnellement **par les enseignants ou les éducatrices**. Nous vous rappelons que les noix et arachides sont défendues à l'école.

## **Les conséquences aux manquements à mes responsabilités**

Prendre note que tous les écarts de conduite (à l'école, service de garde, corridor, classe, etc.) sont consignés par l'équipe d'intervenants dans le but d'assurer les suivis nécessaires et de mener les interventions pertinentes à la situation.

Les réparations et conséquences sont attribuées par les intervenants et la direction selon la situation, la gravité et la fréquence.

### Exemple de gestes réparateurs et/ou conséquences :

- Retrait (récréation, dîner ou après l'école, etc.)
- Discussion / réflexion
- Réflexion écrite
- Rencontre avec les parents
- Suspension
- Etc.



## Violence

Selon la gravité du comportement ou du geste (bagarre, manque de respect ou autre) la direction ou la personne désignée peut appliquer une suspension à l'interne ou à l'externe.

## Objets dangereux

Tout objet dangereux tel qu'un briquet, une allumette, un couteau, un canif ou autre objet fabriqué qui pourrait blesser sont défendus. La direction ou la personne désignée confisquera l'objet, en informera les parents et peut appliquer une suspension à l'interne ou à l'externe.

## Retard

Les élèves en retard, accompagnés ou non de l'autorité parentale, doivent se présenter au secrétariat de l'école pour signaler leur retard. La secrétaire leur remet alors un billet d'avertissement qui sera transmis à l'enseignante et comptabilisé afin d'assurer les suivis nécessaires.

# Engagement

J'ai pris connaissance des règlements de l'école. Je suis prêt (e) à m'engager à respecter les consignes dans le but de faire de mon école un milieu où il fait bon vivre. Je comprends que ce code de vie est un outil pour m'aider dans ma réussite scolaire et que mes parents de même que les intervenants de l'école sont présents pour me soutenir dans cette réussite.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

L'équipe-école de l'école Jean XXIII

